



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

code de la route

Question écrite n° 93538

## Texte de la question

M. Mathieu Hanotin alerte M. le ministre de l'intérieur sur la conduite dangereuse, souvent par des jeunes, d'engins motorisés, de type deux roues ou quad, dans les rues de Saint-Denis dont l'une des particularités est l'importance du secteur réservé aux piétons ou aux vélos. Chaque année, plusieurs dionysiens sont victimes d'accidents. Les victimes sont souvent de jeunes enfants peu vigilants face à ce risque. Le 26 janvier 2016, c'est un enfant de 8 ans qui a été percuté sur la place des tilleuls par un scooter conduit par deux adolescents. Le drame a été évité de peu mais l'enfant a été hospitalisé plusieurs jours avec une mâchoire cassée et une fissure du nez. Face à la difficulté de les interpeller sur le fait, ces motards jouissent bien souvent d'un sentiment d'impunité qui ne peut que les inciter à continuer. Si l'implication de la police municipale et l'utilisation de la vidéo-protection sont nécessaires, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre, pour contrôler la vente d'engins motorisés souvent mis en cause et inadaptés à la pratique urbaine, prévenir ces comportements dangereux et sanctionner leurs auteurs à l'origine de troubles à la tranquillité publique, mais aussi et surtout, de la mise en danger de la vie des piétons et de la leur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mathieu Hanotin](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93538

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2016](#), page 1530

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)